

COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 23

Séance du 21 mars 2026

Sous la présidence de M. Claude LUTZ

Membres présents : MM. MARQUES Joaquim, HEINRICH-MERCIER Christine, HELLER Jean-Georges, SCHROETTER-FRICHE Michèle, BRAUN Christian, RUGGERO Jean-Louis, HABERER Richard, MULLER Yolande, FISCHER Marie-Rose, FELTIN Vincent, BARRIERE-VARJU Emmanuel, LEROY-DREYER Katia, EHRHART Audrey, WEINMANN-WITTMANN Delphine GROSSKOST Maud, STOPIELLO-JEUNET Myriam, SCHMITT Guillaume, CARL-ROOS Aline, WHITE Julien, JEUNET Alexandre, LEHMANN Valentin, HOFFER Manon

Point 1-03/26élections

Objet : Détermination du nombre d'adjoints à élire

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 6 adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après vote à scrutin secret,

par 19 voix pour la création de 5 postes d'adjoints

1 voix pour la création de 4 postes d'adjoints

3 voix pour la création de 6 postes d'adjoints

- DECIDE la création de cinq postes d'adjoints au Maire.

La secrétaire de séance
Manon HOFFER

Le Maire,
Claude LUTZ

Mis en ligne le 23 mars 2026